



Communiqué de presse

Embargo: 23.11.2017, 9:15

.....

14 Santé

N° 2017-0085-F

Prise en charge médico-sociale 2016

Près d'un demi-million de personnes (+6,6%) bénéficient d'une assistance médico-sociale

Neuchâtel, 23.11.2017 (OFS) – En 2016, près de 340'000 personnes ont bénéficié de prestations des services d'aide et de soins à domicile (SASD), ce qui représente une progression de 10% par rapport à 2015. De leur côté, les 1570 établissements médico-sociaux (EMS) ont enregistré pour la première fois une diminution du nombre de résidents à quelque 149'000 personnes (-0,4%). Pour garantir cette prise en charge, les SASD et les EMS employaient 177'184 collaborateurs. Ce sont là quelques résultats de la statistique de l'aide et des soins à domicile et de la statistique des institutions médico-sociales de l'OFS.

Au total, environ 489'000 personnes (+30'000) ont bénéficié d'une assistance médico-sociale, soit une hausse de 6,6% par rapport à 2015. Les trois quarts des personnes résidant en EMS avaient 80 ans et plus, contre 42% des bénéficiaires des soins à domicile. Le recours aux séjours en EMS augmente avec l'âge : près de deux nonagénaires et centaines sur trois résident dans des homes. Alors que la part des personnes en EMS ayant moins de 65 ans est très faible (5%), il n'est pas rare de recourir aux soins à domicile avant cet âge (29% des bénéficiaires), selon les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

EMS : séjours de deux ans et cinq mois en moyenne

Les séjours en EMS qui se sont terminés en 2016 ont duré en moyenne 893 jours (-18 jours par rapport à 2015). On relève également que 16% des résidents ont séjourné en EMS moins de 30 jours. Les prestations fournies à domicile ont représenté 14,9 millions d'heures de soins et 6,8 millions d'heures d'aide (ménage, courses, transports, accompagnement, etc.). En moyenne, chaque client a bénéficié de 47 heures de prestations pour l'année 2016.

SASD : toujours plus d'infirmières indépendantes

L'emploi dans les SASD a atteint 21'261 postes équivalents plein temps (EPT) avec une croissance de 5% (+ 1012 EPT) par rapport à 2015. Les entreprises à but non lucratif comptaient plus de 36'000 personnes sous contrat correspondant à 17'274 EPT, tandis que l'on dénombrait 3'423 EPT (10'694 employés) dans les entreprises privées. Les infirmières et infirmiers indépendants (564 EPT, +13% par rapport à 2015) ont assuré les 5% du total des heures de soins dispensées en Suisse en 2016.

Le nombre de postes équivalent plein temps (EPT) dans les EMS a atteint 92'484, une progression de 2,1% (+1,2% en 2015). A fin 2016, 128'767 personnes étaient sous contrat avec un EMS, alors que 25'599 personnes avaient quitté leur employeur au cours de l'année (17%). Ces dernières avaient en moyenne 37 ans et leurs rapports de travail avaient duré en moyenne entre 3 et 4 ans.

Plus de 12 milliards de francs de coûts totaux

L'ensemble des prestations fournies à domicile en 2016 a coûté 2,3 milliards de francs (+7,3%), dont 967,6 millions (42%) financés par les pouvoirs publics, 907,7 millions (39%) par les assureurs et 400,5 millions (17%) par les bénéficiaires de prestations. Le solde de 45 millions de francs (2%) est couvert par des dons et cotisations des membres. Les coûts mensuels engendrés par les SASD représentent en moyenne 569 francs par client.

Les coûts totaux des EMS se sont élevés à 9,9 milliards de francs (+1,7% par rapport à 2015), soit un coût mensuel moyen par résident de 8'925 francs. La facture des soins de 3,7 milliards a été couverte pour une moitié par les caisses maladie (+2,1%), pour un bon tiers par les pouvoirs publics (+7,6%) et pour 15% par les patients (+1,9%). En plus de cette participation aux coûts des soins, ces derniers se sont acquittés des frais de pension et d'encadrement (5,6 milliards de francs). Un total de 6,2 milliards de francs a donc été à la charge des résidents y compris les prestations complémentaires à l'AVS auxquelles ils recourent quand leurs revenus sont insuffisants.

Statistiques OFS de la prise en charge médico-sociale en institution et à domicile

La **statistique de l'aide et des soins à domicile** récolte des données annuelles sur l'offre de prestations, le personnel, les personnes prises en charge, les prestations fournies, les charges et les recettes des fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile.

La **statistique des institutions médico-sociales** recueille des données concernant l'offre de l'institution, la clientèle hébergée, le personnel employé ainsi que la comptabilité des maisons pour personnes âgées, établissements médico-sociaux, institutions pour personnes avec handicap, établissements pour personnes dépendantes, établissements pour personnes avec troubles psychosociaux.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service des médias

.....
Renseignements:

Anthony Francis, OFS, Section Services de santé, tél.: +41 58 463 61 94,

e-mail: Anthony.Francis@bfs.admin.ch

Flavia Lazzeri, OFS, Section Services de santé, tél.: +41 58 463 61 28,

e-mail: flavia.lazzeri@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

.....

Offre en ligne:

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2017-0085

La statistique compte pour vous. www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

.....

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.